

## **Evolution de l'évaluation des non-titulaires : une situation inacceptable !**

Le dossier de renouvellement pour les non-titulaires a évolué. La CGT Educ'action dénonce ce changement qui donne un poids toujours plus important au chef d'établissement sur des prérogatives qui ne sont pas les siennes. En effet, en lieu et place des 4 précédents items (Ponctualité, investissement, efficacité et autorité), le nouveau dossier propose une évaluation sur le comportement et les qualités professionnelles.

On peut s'interroger sur la capacité d'un chef d'établissement à juger de la préparation et de l'organisation des enseignements. C'est une des responsabilités de l'inspection. On ne peut que s'alarmer également d'un item qui évalue le travail en équipe et l'investissement dans les projets pour des collègues qui sont parachutés dans les établissements parfois sans la moindre formation et pour pallier les problèmes de recrutement de l'Education nationale. Qu'est-ce que peut signifier « s'engager dans une démarche de développement professionnel ».

**Cette évolution est inacceptable et laisse les personnels non-titulaires, trop souvent, seuls face au chef d'établissement. La CGT Educ'action continue de revendiquer la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité pour les non-titulaires. Elle s'oppose à la place croissante des chefs d'établissement dans l'évaluation des compétences pédagogiques des personnels.**